

(1) COLLOQUE CARIBOU

Plan de protection de l'habitat du caribou forestier du Lac-des-Cœurs

1. PRÉSENTATEURS

Marc Chaloult

(2) Il nous faut d'entrée de jeu avertir cette auditoire que nous ne sommes ni l'un ni l'autre des experts en matière de conservation du caribou forestier. Sylvain Ross occupe le poste de négociateur d'Essipit au sein du *Conseil tribal Mamuitun mak Nutakuan*. Celui-ci négocie actuellement la signature d'un traité avec les gouvernements fédéral et provincial dans le cadre des revendications territoriales globales faisant l'objet de *l'Entente de principe d'ordre général* signée en mars 2004.

Sylvain Ross

(2.1) Marc Chaloult est quant à lui, conseiller en communication pour la Première Nation des Innus Essipit. Il siège également sur le comité de communication du *Conseil tribal Mamuitun mak Nutakuan* dont le mandat consiste à informer les Premières Nations engagées dans le processus de négociations.

Sylvain Ross

(3) C'est donc à titre de représentants du Conseil des Innus Essipit que nous vous présentons aujourd'hui ce survol des démarches entreprises en matière de protection de l'habitat du caribou forestier du Lac-des-Cœurs; un effort qui implique non seulement notre Première Nation, ses membres et son personnel, mais également divers intervenants des milieux industriel et gouvernemental, ainsi que le *Groupe-Conseil AGIR* qui a effectué une bonne part du travail de terrain et des analyses techniques.

Marc Chaloult

(4) Sylvain Ross étant négociateur et avocat, c'est donc aussi à un plaidoyer qu'il faut s'attendre : un plaidoyer en faveur de la protection d'une espèce vulnérable et menacée dont l'habitat se situe, chez nous, à l'ouest du Lac-des-Cœurs, (...)

(4.1) ... en plein nitassinan de la Première Nation des Innus Essipit.

2. EMLACEMENT

Marc Chaloult

(5) Située sur la Haute-Côte-Nord du Saint-Laurent, à environ 40 km à l'est de Tadoussac et 275 km de Québec par la route 138, Essipit est à la croisée des chemins entre les régions de Charlevoix, de la Côte-Nord et du Saguenay, en plus d'être reliée par traversier au Bas-Saint-Laurent.

Sylvain Ross

(6) Avec une réserve d'une superficie d'à peine 0,8 km², et un peu plus de 400 membres, la Première Nation des Innus Essipit occupe tout de même une place importante parmi les quelque 18 000 Innus du Québec. Son approche communautaire, inspirée de ses traditions ancestrales, lui a permis de mettre en place, au cours des 30 dernières années, une économie essentiellement fondée sur le secteur récréotouristique.

3. MISE EN CONTEXTE

Sylvain Ross

(7) Dans un contexte où 1 mammifère sur 4, 1 oiseau sur 8 et plus d'un tiers (1/3) des amphibiens de notre planète, pourraient bientôt s'ajouter à la liste des 785 espèces à jamais disparues, (...)

(8) ...la Première Nation des Innus Essipit est activement impliquée dans la protection du caribou forestier.

Marc Chaloult

(9) Bien que la vie des Essipiunnuat soit intimement liée à la présence de l'orignal sur leur nitassinan, il n'en a pas toujours été ainsi. Le caribou forestier a longtemps régné en maître sur le territoire du Saguenay ainsi que sur celui de la Haute et Moyenne Côte-Nord; sa présence dans nos bois persiste encore dans la mémoire collective des Innus qui vivent toujours dans ces régions. C'est donc par respect pour cet animal qui occupe une place prépondérante dans la tradition innue, qu'Essipit s'est engagée sur la voie de sa conservation.

Sylvain Ross

(10) Mais c'est aussi en vertu de son titre aborigène et de ses droits ancestraux, ainsi que par souci d'affirmation politique sur son territoire en tant que gestionnaire des ressources, qu'Essipit travaille présentement à la création d'une réserve de biodiversité appelée Akumunan avec pour but de maintenir un niveau d'habitat acceptable pour le caribou forestier.

Marc Chaloult

(11) Tout a commencé en l'an 2000 alors que la compagnie forestière Boisaco proposait un Plan annuel d'intervention forestière prévoyant des coupes intensives dans un secteur situé à l'ouest du Lac-des-Cœurs.

(11.1) Consternation à Essipit, non seulement parce qu'il s'agissait là d'un territoire d'une rare valeur écologique, mais aussi parce celui-ci constituait un véritable refuge pour le caribou forestier, une espèce dite *en péril* au Canada et classée *vulnérable* au Québec.

Sylvain Ross

(12) La solution au problème s'est présentée sous la forme d'une politique du ministère de l'Environnement du Québec, qui préconisait alors la création d'aires protégées devant totaliser 8% du territoire de la province d'ici 2008, et 12% d'ici 2012. Dans notre région, le ministre avait identifié 12 emplacements potentiels dont celui ciblé par Essipit.

(13) Entre 2000 et 2002, Essipit s'est attelée à la tâche de convaincre le gouvernement qu'il devait privilégier ce territoire auquel on réfère aujourd'hui sous le nom d'Akumunan (qui signifie « Havre » en innu aimun), puisque celui-ci recelait le dernier massif de vieille forêt en Haute-Côte-Nord.

Marc Chaloult

(14) Le tout fut présenté au ministère en 2003 et c'est en juillet 2006 qu'Essipit obtenait gain de cause, le territoire d'Akumunan, situé au cœur de l'aire de répartition du caribou forestier, étant désigné réserve de biodiversité projetée. La Loi prévoit que quatre ans après une telle désignation, le *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (le BAPE) doit consulter la population quant à l'opportunité de finaliser le processus. Selon toute vraisemblance, ces audiences auront lieu dès cette année.

(14.1) Il s'agissait là d'une importante victoire pour Essipit.

4. LOCALISATION

Sylvain Ross

(15) D'une superficie de 206,6 km², la réserve de biodiversité projetée Akumunan est presque entièrement située dans la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans le territoire non organisé des Monts-Vallin de la MRC de Fjord-du-Saguenay. Une partie à l'est est située dans la région administrative de la Côte-Nord, dans le territoire non organisé de Lac-au-Brochet de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

(15.1) La réserve de biodiversité projetée se localise à un peu plus d'une cinquantaine de kilomètres au nord de Tadoussac, soit entre le 48°34' et le 48°47' de latitude nord et le 70° et le 70°16' de longitude ouest.

Marc Chaloult

(16) Akumunan fait partie du nitassinan d'Essipit, un territoire d'une superficie de 8 604 km² où les membres de notre Première Nation possèdent le droit de pratiquer, en toute liberté, leurs activités traditionnelles. Il est délimité à l'ouest par la rivière Saguenay, à l'est par la rivière Portneuf, au sud par le Saint-Laurent et au nord par le lac Patien.

5. OBJECTIFS

Sylvain Ross

(17) L'objectif fondamental d'Essipit en préconisant la création de la réserve de biodiversité Akumunan était donc maintenir la pérennité d'un territoire d'une valeur inestimable sur les plans faunique et floristique, (...)

(17.1) ...tout en protégeant la dernière harde de caribous forestiers de la Haute-Côte-Nord, celle du Lac-des-Cœurs.

Marc Chaloult

(18) Afin d'assurer la conservation de cette harde ainsi que le rétablissement de ses conditions d'habitat, il est apparu essentiel d'acquérir plus de connaissances sur l'utilisation du territoire par le caribou forestier, (...)

(19) ...et d'implanter des prescriptions d'intervention particulières, notamment en imposant un moratoire sur l'émission de nouveaux droits de villégiature.

Sylvain Ross

(20) Le projet en cours consiste donc à établir, à l'aide de données stochastiques, les secteurs d'utilisation du caribou forestier selon son cycle vital annuel, plus particulièrement en période de confinement hivernal, ainsi que ses principaux corridors de déplacement entre ces secteurs.

(20.1) Notons que cette harde de caribous forestiers occupe, à l'intérieur des limites du nitassinan d'Essipit, le domaine de la sapinière à bouleau blanc et le secteur le plus méridional de l'aire de répartition continue de cette espèce.

6. IMPLICATIONS

Marc Chaloult

(21) Parmi les principaux modes d'implication d'Essipit, mentionnons notre participation, depuis novembre 2003, au sein du *Comité provincial de rétablissement du caribou forestier*, composé de représentants régionaux du MRNF et de l'industrie forestière.

(21.1) Le mandat de ce comité est de traduire concrètement les recommandations des spécialistes du caribou dans les plans d'aménagement forestier, d'harmoniser les travaux entre les régions et de faire le lien avec le comité de rétablissement du caribou du Lac-des-Cœurs.

Sylvain Ross

(22) Dans la foulée de ses démarches initiales en vue de la création d'une réserve de biodiversité sur Akumunan, Essipit a décrété, pour ses membres, un moratoire sur le

prélèvement de caribou. Les membres sont de plus invités à se comporter en bons Kupaniesh (gardiens du territoire).

(22.1) Des négociations avec les forestières *Boisaco* et *Produits forestiers Saguenay* ont d'autre part abouti à un moratoire sur les coupes forestières dans Akumunan, et à l'instauration de protocoles prévoyant le maintien, dans l'aire de répartition du caribou, de massifs protégés, de massifs de remplacement ainsi que de corridors sous couvert forestier permettant d'assurer la circulation de la harde sur l'ensemble du nitassinan et même au-delà.

Marc Chaloult

(23) Toujours dans le cadre de sa démarche afin d'assurer la protection du caribou forestier, Essipit s'est associée à titre de partenaire, à la *chaire de Foresterie de l'Université Laval* ainsi qu'à *l'Université du Québec à Rimouski*, cette dernière étant particulièrement impliquée dans la conduite d'études effectuées conjointement avec le groupe de recherche BioNord et le Centre d'études nordiques.

(23.1) En agissant de la sorte, Essipit visait également à développer, parmi ses jeunes, des compétences en matière d'aménagement du territoire et de protection de la faune et ce, afin d'assurer une relève.

7. ENJEUX

Sylvain Ross

(24) La participation d'Essipit au *Comité provincial de rétablissement du caribou forestier* est importante puisque le MRNF veut s'appuyer sur les recommandations de ce dernier dans l'élaboration de son *Plan de rétablissement du caribou forestier*, dont le Forestier en chef devra tenir compte dans son prochain calcul des possibilités.

(24.1) Vous n'êtes cependant pas sans savoir que le *Plan de rétablissement du caribou forestier*, qui permettrait d'assurer la conservation de l'espèce en indiquant les mesures devant être prises pour protéger les dernières hardes, dort sur une tablette depuis plus de deux ans.

(24.2) Selon toute vraisemblance, sa publication serait retardée par le MRNF, qui évalue encore l'impact des solutions proposées sur la possibilité forestière. Comme d'autres intervenants, Essipit craint que le retard dans la publication de ce plan soit attribuable aux pertes de bois anticipées qu'il occasionnerait aux compagnies forestières.

(24.3) Il est urgent, selon nous, que le plan de rétablissement du caribou forestier soit rendu public et que les actions qu'il avance soient mises en œuvre, à moins que celles-ci aient été entièrement diluées.

Marc Chaloult

(25) En prônant l'inaction, le gouvernement risque d'annuler les efforts déjà entrepris en matière de protection du caribou forestier, et de contribuer directement à la disparition de l'espèce.

(25.1) Cette préoccupation est corroborée par les résultats encore partiels d'une équipe partenaire d'Essipit, dont les chercheurs œuvrent à *l'Université du Québec à Rimouski*.

(25.2) En voici quelques grandes lignes.

Sylvain Ross

(26) Contrairement à la notion largement répandue voulant que depuis plus d'un siècle, l'impact grandissant des activités industrielles a obligé le caribou forestier à migrer vers le nord, (...)

(26.1) ...ces chercheurs nous indiquent que le caribou ne s'en va pas : il meurt! Une telle constatation laisse songeuse quant aux modèles d'aménagement du territoire qui prévalent actuellement, et aux conséquences qu'ils entraînent.

Marc Chaloult

(27) Qui aurait pensé il y a 10 ou 20 ans, que la régénération d'une forêt pouvait causer un tort irréparable à une espèce dont l'habitat préférentiel est pourtant sous le couvert des arbres? C'est cependant le cas puisque les chercheurs de l'UQAR suggèrent aujourd'hui qu'une zone de coupe forestière constitue, après environ cinq ans et pendant près de 35 ans, un piège écologique dont le caribou risque de ne pas sortir vivant.

(28) Selon toute probabilité, cela serait dû à la fidélité de l'animal pour des zones où il a déjà séjourné. Il est par ailleurs reconnu qu'un territoire fraîchement récolté, procure au caribou une abondance de pousses fraîches ainsi qu'un coup d'œil élargi sur d'éventuels prédateurs, avantage qu'il apprécie particulièrement lorsqu'il est vulnérable (suite à la mise à bas, à la gestation, au rut, etc.).

(29) De trois à cinq ans plus tard, une repousse constituée surtout de feuillus et de sapins, va invariablement attirer l'orignal et avec lui des prédateurs. Par fidélité à un habitat où il a séjourné avec succès, le caribou reviendra quand même, et sera alors victime de prédation opportuniste de la part des loups, mais aussi des ours qui s'attaquent particulièrement aux faons.

(30) C'est ainsi que se referme le piège écologique et que recule, avec l'avance de l'exploitation forestière, l'aire de répartition du caribou des bois.

Sylvain Ross

(31) Il s'agit donc en apparence d'un combat entre deux espèces : d'une part, l'orignal qui profite d'un milieu artificiellement maintenu, et de l'autre le caribou qui, suite à la perturbation de son propre milieu, se classe désormais parmi les espèces en péril au Canada et vulnérables au Québec.

(31.1) C'est pourtant l'espèce humaine qui est à l'origine de ce combat, elle qui profite financièrement de l'extinction progressive du caribou en élargissant les territoires de coupe, mais qui dilapide ses richesses en matière de patrimoine écologique.

Marc Chaloult

(32) Posons-nous la question : la matière ligneuse est-elle vraiment en train de disparaître? En sommes-nous arrivés à un tel point qu'il faille sacrifier des espèces animales pour permettre l'approvisionnement des scieries et des papetières?

(32.1) Selon les experts que nous avons consultés, il serait plus juste d'affirmer qu'étant donné la surexploitation de la ressource au cours des dernières décennies, le Québec traverse aujourd'hui une période de pénurie de forêts exploitables. Dans 10, 15 et 20 ans, la situation pourrait cependant évoluer : nous serions alors en surplus de matière ligneuse. Bref, les sociétés forestières se sont tirées dans le pied et pour pallier à leur manque de vision, (...)

(33) ...il faudrait maintenant sacrifier des espèces fauniques non remplaçables au profit d'une ressource qui elle, est renouvelable.

Sylvain Ross

(34) En tant que société, nous avons un choix à faire : assurer la conservation de la faune (dans ce cas-ci, du caribou des bois) ou porter l'odieux de la disparition de certaines espèces.

(34.1) Nous avons procédé à l'exploitation d'une ressource sans y incorporer de principes de précaution; il en est résulté une erreur collective qu'il faut maintenant solutionner collectivement. Et les moyens sont là, à notre disposition.

Marc Chaloult

(35) Il est en effet possible d'assurer la conservation du caribou forestier tout en minimisant les impacts négatifs sur la foresterie : il s'agit d'adapter les pratiques d'exploitation aux particularités régionales, culturelles et biologiques.

(35.1) Ainsi, afin d'éviter la création de pièges écologiques à proximité d'habitats préférentiels, on pourrait favoriser les méthodes de l'éclaircie commerciale ou des coupes partielles qui maintiennent un couvert sur les zones récoltées.

Sylvain Ross

(36) En tant qu'utilisateurs du territoire, nous pourrions limiter la construction de chalets à certains secteurs, compte tenu que le caribou est directement affecté par les activités associées à la villégiature.

(36.1) Il serait également possible de fermer les chemins forestiers après usage pour freiner la circulation des prédateurs et le rayonnement des véhicules.

Marc Chaloult

(37) C'est précisément parce qu'il est possible d'agir efficacement, qu'Essipit s'est engagée sur la voie de l'intervention.

(37.1) Pourquoi chercher à réaménager le territoire? Pourquoi avoir entrepris des démarches auprès des différents décideurs? Pourquoi mettre sur pied des partenariats? Pourquoi procéder à des recherches?

(37.2) Parce que ça donne des résultats! La prochaine partie de cette présentation va en faire la démonstration.

8. SUR LE TERRAIN : Acquisition de connaissances

Sylvain Ross

(38) Le Conseil de la Première Nation innue d'Essipit a effectué, au cours des quatre dernières années, diverses activités d'acquisition de connaissances sur les caractéristiques biophysiques de son territoire. Par la réalisation d'inventaires aériens, il a identifié, en 2002 et en 2003, un secteur d'hivernage qui renferme un groupe d'environ 40 à 50 caribous forestiers.

Marc Chaloult

(39) Conséquemment, au printemps 2004, Essipit munissait six de ces caribous d'un collier GPS. L'objectif était de recueillir des données de localisation sur une période minimale de cinq ans, afin de suivre leurs déplacements dans le temps et dans l'espace, et ainsi de mieux cerner les zones à haute fréquentation selon le cycle annuel des individus ciblés. La plus récente campagne s'est déroulée comme suit :

Sylvain Ross

(40) Les caribous porteurs de collier ont été repérés par télémétrie à partir d'un hélicoptère, puis capturés à l'aide d'un lance-filet, sans utilisation de substances anesthésiques.

(41) Après avoir procédé au transfert des données recueillies dans un ordinateur portable, un collier muni d'une nouvelle batterie et réinitialisé a généralement été réinstallé sur les caribous capturés.

Marc Chaloult

(42) La campagne de terrain a permis d'atteindre les objectifs fixés par le projet, soit de récupérer les données de localisation enregistrées de mars 2007 à mars 2008 en plus de munir six caribous femelles d'un collier GPS pour la prochaine année. Quatre de ces colliers ont été réinstallés sur des femelles déjà porteuses de tels appareils, et deux autres sur de nouvelles femelles.

Sylvain Ross

(43) Deux de nos colliers étant demeurés stationnaires depuis plusieurs semaines, l'une de nos équipes s'est lancée sur la piste des bêtes manquantes. Celles-ci furent retrouvées à l'aide d'un système radio VHS : leurs carcasses témoignaient, dans un cas, d'une attaque par prédateur (probablement des loups), et dans l'autre, de braconnage.

Marc Chaloult

(44) Parmi les six femelles munies de colliers, deux étaient solitaires, une était accompagnée de son faon, alors que les trois autres faisaient partie de groupes constitués de trois à cinq individus. Lors de la campagne 2008, 21 caribous forestiers ont été répertoriés, parmi lesquels on dénombrait trois femelles accompagnées de faons, dont l'une en avait deux à sa suite. Au total on a dénombré quatre faons ainsi que trois mâles et 14 femelles adultes.

Sylvain Ross

(45) Pour la période 2007-2008, le projet a ainsi permis de recueillir 15 135 positions de localisation GPS valides pour 6 colliers, soit une moyenne de 2 523 par individu. Le succès moyen d'enregistrement de données GPS des colliers est de 74 %. Quatre de ceux-ci ont capté à plus de 90 % les données GPS. Les données de localisation s'échelonnent sur une période de fonctionnement moyenne de 341 jours par collier qui couvre l'ensemble du cycle vital annuel des caribous forestiers.

Marc Chaloult

(46) Mentionnons par ailleurs que le MRNF exerce de son côté un suivi du caribou forestier dans l'ensemble de son aire de répartition. Le ministère effectue également des relevés télémétriques dont les résultats s'ajoutent à ceux réalisés par Essipit. Ainsi, de 2004 à 2008, le MRNF a enregistré 135 200 relevés comparativement à 95 600 pour Essipit.

9. SUR LE TERRAIN : Faits saillants

Sylvain Ross

(47) Sans relater tous les détails de la campagne de télémétrie, mentionnons certains faits saillants : la recherche démontre que les caribous parcourent en moyenne une distance de 1 050 km par année, selon une moyenne journalière de 3 km.

Il apparaît également que les mâles parcourent de plus longues distances annuelles que les femelles et que dans l'ensemble, les plus fortes distances s'enregistrent en période estivale jusqu'à la fin de la période de rut.

Marc Chaloult

(48) On dénombre 182 baux d'occupation dans l'aire de répartition alors qu'il apparaît clairement que l'occupation par le caribou forestier (section jaune) se fait dans les zones à faible densité de villégiature.

Sylvain Ross

(49) On note par ailleurs une forte récurrence dans l'utilisation des mêmes secteurs par le caribou forestier. Cela témoigne du peu de choix qu'il a dans la disponibilité des zones. Il est de plus évident que les îlots de forêts résiduelles matures et surannés, jouent un rôle important dans le maintien de la population.

Marc Chaloult

(50) La recherche démontre qu'il y a lieu de réduire les interventions forestières dans les zones d'utilisation intensive. Elle fait également ressortir que la récupération des îlots résiduels dans les anciens secteurs de coupe a des conséquences négatives sur la population de caribous.

Sylvain Ross

(51) On enregistre enfin les effets néfastes de la villégiature proche des secteurs d'utilisation intensives et dans l'aire de répartition. Il y a clairement un besoin d'empêcher le développement sur les lacs en contiguïté des sites déjà occupés par plus de deux camps.

10. RECOMMANDATIONS

Sylvain Ross

(52) Suite à la recherche effectuée au cours des cinq dernières années, et afin d'assurer le rétablissement de la harde de caribou forestier du Lac-des-Cœurs et, par répercussion, la protection des autres hardes de caribous forestiers du Québec, nous formulons les recommandations générales suivantes :

Marc Chaloult

(53) Les îlots de forêts résiduelles matures et surannées présents dans les habitats jouent un rôle important, attribuable notamment à leur faible densité de villégiature, ce qui favorise leur utilisation par les caribous forestiers. Dans une approche préventive, il apparaît donc essentiel de concentrer, à court terme, les efforts de protection sur ces secteurs les plus intensément utilisés, et ce, en vue d'assurer une disponibilité d'habitats sur l'ensemble du cycle annuel.

Sylvain Ross

(54) Il faut convenir d'un découpage final des massifs de protection et de remplacement, le projet de suivi télémétrique des caribous forestiers du nitassinan d'Essipit ayant notamment permis d'ajuster l'aire de répartition de la harde.

Marc Chaloult

(55) Il faut s'entendre avec toutes les parties sur l'ajustement définitif de l'aire de répartition du caribou forestier. Année après année, une très forte récurrence a été constatée dans l'utilisation de sept secteurs.

Une telle intensité d'utilisation soulève l'hypothèse que les individus de cette harde n'ont que très peu de choix quant à la disponibilité de zones offrant des conditions propices en termes d'habitat sur leur cycle annuel.

Sylvain Ross

(56) Il faut s'entendre sur la conservation d'un couloir de transition incluant Akumunan et le reste de l'aire de répartition du caribou forestier. Ce couloir permettra aux caribous de la harde du Lac-des-Cœurs et de celle de Portneuf (situé plus au nord) de se fréquenter, assurant ainsi la pérennité de l'espèce. Il est donc impératif d'influencer en ce sens la production des prochains PGAF (2008-2013) pour les UAF 023-52 et UAF 097-51.

Marc Chaloult

(57) Dans une approche de gestion adaptative les *Plans annuels d'intervention forestière* devront aussi être validées afin d'effectuer les ajustements nécessaires en fonction des nouvelles connaissances acquises.

Sylvain Ross

(58) Selon le niveau de connaissance actuel, Essipit maintient sa position à l'effet qu'aucun nouveau développement de villégiature à des fins privées ou commerciales ne doit s'effectuer dans l'aire de répartition du caribou forestier de son nitassinan, tant qu'il n'y aura pas démonstration de la compatibilité de ce développement avec le maintien des conditions d'habitat de cet espèce vulnérable.

Marc Chaloult

(59) Cette recommandation survient alors que de récentes analyses nous permettent d'affirmer que le protocole de protection du caribou forestier du Lac-des-Cœurs est sérieusement compromis si les tendances actuelles en matière de coupe forestière, ne sont pas immédiatement modifiées. Dans ce cas-ci, nous visons particulièrement les pratiques de la compagnie *Produits forestiers Saguenay*, propriété d'Abitibi Bowater.

Les plans d'aménagement forestier prévoient, comme sous le savez, des massifs protégés et des massifs de remplacement, auxquels s'ajoutent des corridors de couvert forestier

permettant au caribou de circuler sur le territoire et de contourner les zones de coupe ou de reboisement. Le principe voulant que les massifs de remplacement soient appelés à devenir des massifs protégés lorsque ces derniers seront matures et prêts à la récolte, est cependant court-circuité dans notre région où le pourcentage de zones récoltées a dépassé un stage critique.

Sylvain Ross

(60) Il faudrait, pour préserver le principe de la rotation, faire immédiatement cesser les coupes, mais dans le contexte économique actuel et étant donné la situation sur les marchés du bois d'œuvre, cela équivaldrait à exiger la fermeture de l'usine de St-Fulgence de *Produits forestiers Saguenay*. Dans un contexte déjà tendu sur le plan des relations entre Autochtones et Allochtone, il s'agit là d'une avenue qu'Essipit préfèrerait éviter.

Marc Chaloult

(61) Une autre solution s'offre cependant, et nous l'avons déjà évoqué dans cette présentation : il s'agit de modifier les pratiques de récolte en favorisant les méthodes de l'éclaircie commerciale ou des coupes partielles qui maintiennent un couvert sur les zones récoltées.

Des procédés semblables de type *jardinatoire* ou *progressive lente*, sont adoptés, selon *Produits forestiers Saguenay*, dans un peu plus de 60 % des cas, mais sur papier (comme en témoignent les cartes que nous avons apportées avec nous), on ne prévoit que des *coupes progressives d'ensemencement* (CPEP) ou des *coupes de protection de la régénération et des sols* (CPRS), deux méthodes adverses au caribou forestier.

Les compagnies forestières ont beau nous dire que leurs méthodes sont modifiées en aval, suite à des analyses plus poussées effectuées sur le terrain, nous prétendons que les modèles définitifs doivent faire l'objet de consensus entre elles et Essipit.

Sylvain Ross

(62) Il faut mettre la survie de l'espèce au sommet de nos priorités et s'assurer de la bonne foi des différents intervenants! Nos cartes sont éloquentes : les relevés télémétriques tracent le portrait d'une espèce traquée! Le caribou se réfugie littéralement dans des îlots de forêt bordés de vastes territoires récoltés, faisant ainsi preuve d'une résilience peu commune, mais qui ne sera sans doute pas éternelle.

Marc Chaloult

(63) Tout se passe comme si l'on demandait aux caribous de bien vouloir comprendre le contexte économique et d'accepter de se serrer la ceinture. L'on ne peut exiger d'une espèce sauvage qu'elle se plie aux besoins de l'industrie en tolérant dans ses parages la

présence d'équipements forestiers bruyants, de routes achalandées et de prédateurs, qu'ils soient humains ou animaux.

(64) Mais comme nous l'avons signalé plus tôt, le caribou ne change pas de quartier : il ne déménage pas... Il meurt!

11. EXIGENCES

Sylvain Ross

(65) Ce qu'exige Essipit, c'est d'être consulté en amont. L'on n'acceptera plus de se faire dire, par des représentants des entreprises forestières, à quel point notre bataille est noble et nos intérêts justifiés, pour constater ensuite la mise en pratique des plans d'aménagement les plus nocifs au caribou.

Si effectivement plus de 60 % des coupes effectuées sont de types *jardinaoire* ou *progressive lente*, Essipit veut être impliquée quant au choix des secteurs où celles-ci seront effectuées. Nous voulons être associés à la démarche afin d'identifier les secteurs de coupe, de vérifier les potentiels et de voir à l'application et au suivi des méthodes utilisées. Rien de moins!

Marc Chaloult

(66) Lorsque de telles exigences sont formulées, il est un argument qu'on entend de plus en plus souvent : « En quoi avez-vous le droit d'intervenir à titre d'Autochtones, puisque vous avez exclu, parmi vos membres, la chasse au caribou pour raisons de subsistance ».

En d'autres mots « vous n'avez plus rien à dire sur l'utilisation de l'aire de répartition du caribou puisque vous n'en avez plus besoin pour vous nourrir ». Plus ironique que ça, tu meurs!

La réponse à un tel argument est simple et sans appel : « Nous avons établi un moratoire sur la chasse de subsistance au caribou forestier afin de freiner sa disparition de notre nitassinan. Mais notre objectif est de rétablir sa population afin que les Innus puissent à nouveau le chasser et en tirer subsistance ».

Sylvain Ross

(67) À titre de Kupaniesh, gardiens du territoire, nous avons le devoir de protéger l'ensemble des ressources de notre nitassinan afin que les générations futures puissent en tirer jouissance et avantages.

C'est pourquoi il est essentiel que le *Plan de rétablissement du caribou forestier* soit rendu public dans les plus brefs délais. On pourra alors mettre en place une structure légale constituée de règlements et de normes d'intervention qui permettront d'assurer la survie de l'espèce.

Marc Chaloult

(68-69-70-71) Les quatre prochaines diapositives illustrent de façon concrète les problèmes auxquels nous sommes confrontés dans des secteurs spécifiques de l'aire de répartition de la harde de caribous forestiers du Lac-des-Cœurs. Ces cartes illustrent des sections des deux grandes cartes que nous avons affichées. Nous amorceront la période d'échange et de questions en discutant de ces cas précis.

(DISCUSSION)

Sylvain Ross

(72) La protection et le rétablissement du caribou forestier est un choix qui interpelle non seulement les membres des Premières Nations, mais aussi tous les citoyens soucieux d'assurer la survie de cette espèce.

(73) Merci de votre attention.